

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

en s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 OCTOBRE

LE BANC DES NON-ÉLUS

Un fait qui caractérise la situation actuelle, c'est que rien n'étonne plus et n'indigne plus. Le gouvernement se permet tout, sachant qu'il peut tout oser.

En d'autres temps, le scandale inouï que viennent de donner certaines commissions de recensement aurait soulevé les protestations et peut-être les pavés.

Aujourd'hui, tout passe, et Constans, qui connaît son époque et sait que toutes les audaces sont permises quand elles sont couronnées de succès, ne se refuse aucun acte d'arbitraire.

Sur les instructions du ministre qui pratiqua, en 1885, le coup de Moustajon dans la Haute-Garonne, les commissions de recensement, composées d'agents de l'administration, se sont livrées au plus révoltant tripotage de bulletins.

C'est ainsi, grâce à ces commissions, que l'on verra siéger à la Chambre un certain nombre de députés qui n'ont pas été élus par le pays, mais ont été proclamés par les préfetures.

La Chambre nouvelle comptera dans ses rangs un nombre considérable de députés élus grâce à la pression officielle, à la corruption administrative ; ils siégeront au marais ministériel et rempliront la besogne pour laquelle ils ont été choisis.

Cela s'est déjà vu dans d'autres Chambres et les produits de la candidature officielle ne vaudront demain ni plus ni moins que ceux d'hier.

Mais ce qui ne s'était jamais vu et se verra désormais, c'est le banc des députés non élus. A côté de Joffrin, non élu à Montmartre, viendront prendre place Ternisien non élu en Cochinchine, Razimbaud non élu à Saint-Pons, F. Simon non élu à Nantes, Ménard-Dorian non élu à Lodève, et quelques autres encore.

Ce sera un groupe ! Le groupe que le suffrage universel a blackboulé et que les commissions de recensement ont proclamé.

Ils tiendront leur mandat non des électeurs, mais des préfets.

Ce qui ne les empêchera pas, d'ailleurs, de voter et d'invoquer, sans doute plus fort que les autres, le respect dû au suffrage universel et d'invalider des députés valablement et honnêtement élus.

Ce serait le comble du comique, si ce n'était le comble de l'odieux. CHARLES DUPUY.

INFORMATIONS

M. Constans est très inquiet de l'armement des sociétés de tir et de gymnastique. Il fait une enquête pour savoir combien de fusils peuvent faire feu parmi ceux que le gouvernement a prêtés à ces sociétés, pour connaître la quantité de munitions possédées, et enfin pour rechercher si les sociétaires ont appartenu à la Ligue des patriotes ou à des comités républicains.

L'empereur Guillaume II, se faisant présenter le corps diplomatique, lors de la représentation de gala donnée à Berlin, a exprimé à M. Herbette, notre ambassadeur, sa satisfaction des élections françaises.

Rien ne démontre mieux l'intérêt qu'a l'Allemagne au maintien de la République en France.

BOULANGISME

Suivant l'Autorité, M. Naquet et M. Deroulède, qui sont partis pour Jersey, vont collaborer au Manifeste du général Boulanger, qui sera le dernier, pour quelque temps du moins.

Le Figaro rend compte du conciliabule tenu à Portland-Place le 15 septembre en présence de MM. Naquet et Arthur Meyer, et dans lequel fut agitée la question de la rentrée du général Boulanger en France.

Le général a toujours refusé d'écouter MM. Arthur Meyer, Laguerre et Naquet qui lui conseillaient de rentrer, et M. Meyer ayant finalement déclaré que si le général s'obstinait à rester en Angleterre, la cause du boulangisme était perdue, le général répondit d'un ton furieux : « Je vous défends de me tenir un pareil langage ; il n'y a que les royalistes et les complices de Ferry qui puissent me donner de pareils conseils. Rien ne fera changer ma résolution. »

M. Meyer prit congé du général d'une manière assez froide.

PROJETS SOCIALISTES

Le général Cluseret a eu avec un rédacteur de la Presse une conversation dans laquelle il a exposé à quelques-uns de ses interlocuteurs les intentions du groupe socialiste à la Chambre. Ce groupe, qui comprendra une dizaine de membres, n'a point de programme d'ensemble. Il se propose seulement de déposer un certain nombre de projets de loi de nature, suivant leurs auteurs, à améliorer la condition des travailleurs. Ce qui est plus intéressant, c'est de savoir que M. Cluseret a déclaré que si on donnait suite aux projets d'invalidation carrossés par certains opportunistes, ce serait la guerre déclarée au suffrage universel et la porte ouverte à toute une série de coups d'Etat. Quand, dans une République, s'est écrié le général Cluseret, ce sont les républicains qui violent le suffrage universel, on est bien près d'arriver à une période où il ne reste plus qu'à avoir recours à la violence.

Le gouvernement s'attache à bien montrer son aversion pour le suffrage universel et son peu de respect pour la volonté populaire.

M. Rodal, non élu, est nommé juge au tribunal civil de la Seine ; M. Germain Casse, non élu, va être nommé gouverneur de la Martinique.

C'est ainsi que le jeu électoral devient pour certains républicains un jeu de à qui perd gagne.

L'INCIDENT LAISANT

C'est hier que s'est réuni le conseil d'enquête appelé à statuer sur l'attitude de M. Laisant, député, qui, au cours de la période électorale, aurait prononcé certaines phrases

jugées contraires à la bonne discipline de l'armée.

M. Laisant se propose de déclarer au conseil que les paroles incriminées ont été prononcées par lui comme candidat et non comme militaire.

Le plus grand secret est gardé autour de cette affaire. Néanmoins, nous croyons savoir que les séances auront lieu à l'Ecole militaire.

Le conseil d'enquête se compose d'officiers du même grade que M. Laisant, c'est-à-dire de commandants de l'armée territoriale.

L'unique question posée au conseil est la suivante :

« M. Laisant est-il dans le cas d'être mis en réforme pour le fait indiqué ? »

LES OUVRIERS A ROME

Le 20 de ce mois, le Saint-Père recevra le premier groupe des ouvriers français, faisant partie du Pèlerinage du travail.

Son Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, donnera lecture d'une adresse. Sa Sainteté répondra par une allocution sur la question sociale.

On dit que Léon XIII doit traiter ce grave sujet dans l'Encyclique dont la publication aura lieu après le départ du Pèlerinage.

L'incident Boulanger-Meyer

Il y a quelques jours, M. Arthur Meyer publiait dans le Gaulois un article dans lequel il déclarait que toute entente entre les royalistes et les boulangistes devait être désormais considérée comme rompue, le général Boulanger ayant, par son attitude, « détruit sa raison d'être. »

Après avoir pris connaissance de cet article, le général Boulanger a adressé à M. Arthur Meyer le télégramme suivant :

« J'ai lu votre article du 11 courant dans le Gaulois.

» Je vous ai toujours cru capable de toutes les bêtises.

» Je vous sais maintenant capable de toutes les trahisons.

» Je vous envoie l'assurance de mon profond mépris. »

Interrogé par diverses personnes, M. Meyer a déclaré que le texte de cette dépêche n'était pas absolument conforme à celui du télégramme qu'il avait reçu, mais que le sens était bien tel qu'on le disait.

Il a ajouté qu'en présence de la publicité donnée à la dépêche du général Boulanger, il se croyait obligé de publier à son tour la première réponse télégraphique qu'il lui avait adressée, et qu'il cite de mémoire :

« On ne peut trahir que ceux que l'on sert : je ne sers que mon roi. Je n'ai donc pu vous trahir.

» Rien ne me fera dévier de mon devoir. Je laisse à l'avenir le soin de démontrer la fausseté de votre jugement. »

Et M. Meyer dit gravement :

« Je n'ajouterai pas un mot : les événements considérables auxquels j'ai été mêlé m'imposent une réserve rigoureuse, dont je ne me départirai dans aucun cas. »

ÉTRANGER

LE ROI DE PORTUGAL. — On télégraphie de Lisbonne que les nouvelles sont toujours très mauvaises, l'état du roi est sans changement.

La gangrène gagne toujours. Le roi ne reconnaît plus personne. Il a reçu l'extrême-onction.

Lisbonne, 17 octobre.

L'agonie du roi de Portugal se prolonge. Trois cents personnes de la cour sont auprès du mourant au château de Cascaës.

ALLEMAGNE. — L'ÉCHEC DE M. DE BISMARCK. — La Germania, organe officieux et ultramontain, dit que « le prince de Bismarck a échoué dans la mission qu'il s'était proposée de remplir près du Czar. »

La Germania n'en dit pas davantage, mais son avis suffit.

Munich, 16 octobre.

Le Fremdenblatt raconte que dans son long entretien avec le Czar, le prince de Bismarck aurait pressenti le Czar sur la question du désarmement.

Le Czar aurait simplement répondu :

« Mais que l'Allemagne commence ! »

Le chancelier sourit et l'on parla d'autres choses.

Il paraît qu'on a trouvé à Saint-Petersbourg de très mauvais goût le toast de Guillaume II au Czar, dans lequel, passant en revue les combats auxquels les Russes et les Allemands ont participé ensemble, il ne mentionne que ceux où ils ont eu les Français pour adversaires communs et ceux qui ont été livrés sur le sol français.

On est furieux surtout qu'il ait réveillé, sans aucun à propos, les souvenirs d'une défaite, en rappelant le siège de Sébastopol et la guerre de Crimée.

L'attitude du Czar a, en revanche, comblé d'aise tous les patriotes russes.

LE DUEL EN ALLEMAGNE. — Manheim, 15 octobre. — Le baron Eugène de Liébig, étudiant en droit, vient d'être condamné à 4 mois de forteresse et aux dépens du procès pour s'être battu en duel au pistolet, quoique ce duel n'eût eu aucun résultat.

ITALIE. — LE DISCOURS DE M. CRISPI. — Le Journal des Débats publie la dépêche suivante de Rome, le 15 octobre :

« Le discours de M. Crispi a produit une grande impression et sera fort commenté. Le ton général n'est pas pacifique au degré que l'on attendait. Cependant, le ministre annonce l'intention de supprimer les droits différentiels établis par l'Italie contre la France, mais ne veut le faire qu'avec l'approbation du Parlement, bien qu'il soit autorisé à agir par simple décret. Ceci permet de douter de la sincérité de ses intentions.

» On trouve que M. Crispi a surtout voulu faire l'apothéose de sa propre politique et qu'il est resté muet sur ses projets d'avenir.

» La tirade contre les républicains et les partis avancés est très commentée.  
» L'arrivée de M. Crispi à Palerme a été celle d'un souverain. »

EN CRÈTE. — On télégraphie d'Athènes, 17 octobre :

» De graves nouvelles arrivent de Crète.  
» Le régiment turc campé devant la Canée s'est refusé à réparer les routes et les ouvrages militaires, sous prétexte que les soldats ne sont pas des terrassiers.

» Trois régiments de l'intérieur ont suivi cet exemple.

» Chakir pacha, qui s'était rendu au camp, aurait dû fuir en toute hâte et il n'aurait pu le faire qu'à grand'peine.

» Aucune mesure n'a été prise contre les insurgés.

» On hésite à appeler d'autres régiments, dans la crainte qu'ils ne fassent cause commune avec les rebelles.

» La situation de Chakir pacha serait intolérable. »

## NOUVELLES MILITAIRES

### LES TROUPES DE PREMIER CHOC

Le conseil supérieur de guerre a tenu une longue séance où des questions très importantes ont été agitées.

On s'est occupé de la formation de deux nouveaux corps d'armée allemands, dont l'un est destiné à renforcer l'Alsace-Lorraine et viendrait augmenter le 15<sup>e</sup> corps déjà si considérable. Dans ces conditions, notre 6<sup>e</sup> corps, quoique relativement important, ne serait pas en situation de supporter heureusement le premier choc.

Plusieurs solutions ont été agitées ; il a été question d'un dédoublement de ce 6<sup>e</sup> corps ; ce qui permettrait d'avoir en face des armées allemandes environ 100,000 hommes qui partiraient dès le premier signal sans attendre leurs réserves ; cette mobilisation pourrait être très prompte.

M. de Freycinet a préconisé pour les corps dont les commandements sont à Lille, Besançon et Lyon, ainsi que pour l'armée de Paris, la transformation de nos chemins de fer qui devraient avoir deux voies montantes et deux voies descendantes.

Ce projet permettrait naturellement une mobilisation beaucoup plus rapide : mais il implique de très gros sacrifices pécuniaires.

D'après les nouveaux règlements de campagne, la cavalerie allemande doit jouer le rôle d'agresseur, de « pionnier de guerre ». En masses compactes elle s'avance, ouvrant le chemin de l'infanterie par ses charges, secondée

par l'artillerie mobile dont elle est accompagnée.

Mais pour remplir ce rôle d'armée d'avant-garde, la cavalerie n'est pas suffisamment organisée ni outillée. Aussi songe-t-on aujourd'hui à lui adjoindre des bataillons de pionniers montés, à l'instar de l'artillerie mobile.

Les pionniers, avec tout leur outillage, suivraient sur des voitures légères et à l'épreuve du roulement sur terrain accidenté, de façon à pouvoir suivre la cavalerie.

Cette organisation demandera des crédits qui seront sollicités au Reichstag dans le projet de budget.

Le Conseil de guerre de Toulouse vient de condamner à la dégradation militaire et à la déportation perpétuelle le sergent Moguès, du 70<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Cahors, qui avait offert à l'Allemagne de lui vendre une cartouche Lobel.

L'offre fut acceptée par le cabinet militaire de Berlin, mais non réalisée, le traître n'ayant pu s'entendre sur le mode de paiement des 500 francs stipulés.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Parmi les Saumurois qui figurent sur la liste des exposants de l'Anjou ayant obtenu des récompenses à l'Exposition universelle, nous avons omis notre concitoyen, M. V. Couzineau, de Varrains, auquel il a été décerné une médaille d'argent pour sa collection de vins naturels.

Les journaux ont fait erreur dans la note annonçant la promotion du colonel de Bellegarde.

Cette note doit être ainsi rétablie :

M. de Bellegarde, lieutenant-colonel du 7<sup>e</sup> régiment de chasseurs, à Vendôme, a été promu au grade de colonel ; affecté au 2<sup>e</sup> régiment de hussards, à Châlons.

### LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE DES HALLES ET MARCHÉS

Il résulte d'un arrêt récent de la chambre criminelle de la Cour de cassation que les maires, qui puisent dans l'article 97 de la loi du 5 avril 1884 le droit de réglementer l'achat et la vente des denrées dans les halles et marchés, peuvent ordonner que les denrées apportées du dehors ne soient pas exposées et mises en vente ailleurs qu'au marché.

Ils peuvent, en outre, afin d'assurer l'exécution de ces mesures, interdire même aux marchands de se faire livrer, en dehors des limites du marché, les marchandises qu'ils achètent en vue de les revendre.

Il n'est pas M<sup>lle</sup> Nevers. Alors, pourquoi cette émotion ? Pourquoi ces larmes qu'il sentait sourde sous ses paupières ? Le talent seul de Madeleine ne pouvait expliquer cette faiblesse. Il l'aimait donc ? Mais non, mille fois non, il ne l'aimait pas ! Elle lui était absolument indifférente. Et il se débattait intérieurement contre cette pensée obsédante qui revenait le harceler sans cesse.

L'*Ave Maria* finissait sur les modulations un peu théâtrales de l'*Amen*.

— Pas de méthode ! murmura M<sup>me</sup> Lebrouffais à l'oreille de sa fille.

— On ne devrait pas se produire en public quand on chante comme cela ! répondit Athénaïs en agitant convulsivement, avec un dépit mal dissimulé, son éventail de nacre.

Au même moment, Sylvain se penchait vers Norbert :

— Hein ! mon vieux ! Qu'en dis-tu ? Quel organe ! Quel style ! Je crois que je deviendrais dévot si l'on faisait souvent dans les églises de la musique comme celle-là !

Norbert s'agenouilla sans répondre. Il tira son chapelet de sa poche, et, afin d'échapper aux pensées profanes qui le sollicitaient sans cesse, se mit à prier pour sa mère, tandis que

### CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Dimanche prochain, 20 octobre, solennité de la fête de N.-D. du Rosaire.

1<sup>re</sup> messe à 6 h. 1/4 ; — 2<sup>e</sup> messe à 7 heures. — A 8 heures, grand'messe ; — exposition du T. S. Sacrement suivie de la récitation du chapelet.

D'heure en heure, depuis la grand'messe jusqu'aux vêpres, on récitera le saint Rosaire et des cantiques seront chantés.

A 4 heures 1/4, vêpres ; sermon prêché par le R. P. Michaud, des Enfants de Marie immaculée ; procession du T. S. Sacrement et salut solennel.

Toutes les personnes chrétiennes de la ville sont invitées à faire, en ce jour, leur pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers, et à y prier aux intentions de la sainte Eglise.

### L'UNION SAUMUROISE

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime

MM. les Sociétaires sont informés que le concours de tir à la carabine, au fusil Gras et au pistolet, pour le 4<sup>e</sup> trimestre 1889, commencera dimanche prochain 20 octobre, au siège de la Société, et qu'il aura lieu le matin de 9 heures à 11 heures, et le soir de 2 heures à 4 heures.

Le Vice-Président chargé du tir, BONNEAU.

### RÉVOLTE A LA MAISON CENTRALE DE THOUARS

Voici quelques détails sur la révolte annoncée par dépêche il y a trois jours :

Lundi dernier, vers 10 heures du matin, les détenus ont refusé de se rendre aux ateliers et tenté de délivrer quelques-uns de leurs camarades, punis de cellule pour insoumission.

Le directeur, avisé du fait, s'est rendu auprès des chefs d'émeute pour les engager à reprendre leur travail, et, devant leur obstination, a demandé une compagnie de la garnison comme renfort.

En présence de la troupe, le directeur a essayé à nouveau de calmer l'émeute et a engagé les révoltés à rentrer dans les ateliers ; mais une soixantaine environ ont formellement refusé, tout en insultant la troupe et le personnel supérieur de la prison.

La troupe a chargé les rebelles, baïonnette au canon ; les émeutiers ont été arrêtés et mis en cellule ; dans la bagarre, cinq ou six détenus ont été légèrement blessés.

Le préfet, mandé par le directeur de la prison, a délégué le secrétaire général de la préfecture qui a fait une enquête.

Le secrétaire général s'est rendu auprès des insurgés qu'il a appelés « mes chers amis », et trouvant qu'il était trop dur pour les détenus de coucher en cellule sur la planche, il a ordonné de la literie pour rendre leur punition plus douce.

Le calme paraît rétabli, mais on s'attend à de nouvelles révoltes.

Thouars, 17 octobre.

Les condamnés enfermés au quartier cellulaire se sont révoltés de nouveau, et plusieurs

ont tenté d'arracher les grilles de leur cellule. Cinq prisonniers ont été mis aux fers.

Nous lisons dans l'*Intérêt public* de Cholet :

« Pour avoir manifesté leur contentement du succès de M. le comte de Maillé, le soir des élections législatives, devant deux ou trois républicains peu partisans de la liberté de discussion, cinq électeurs de Maulévrier ont été l'objet d'un procès-verbal de la gendarmerie, pour tapage nocturne et injurieux, et viennent d'être condamnés par le juge de paix de Cholet, chacun à 24 heures d'emprisonnement et 15 fr. d'amende.

» A tous ceux qui trouveraient cette condamnation bien peu justifiée, nous ferons remarquer qu'il s'agissait de conservateurs, à qui désormais il semble interdit de parler trop haut, et d'imiter en cela leurs adversaires politiques.

» L'on s'étonne, à Maulévrier, que la gendarmerie, si prompt à instrumenter sur le moindre désir de politiciens de village, dont les oreilles sont parfois chatouilleuses, n'ait pas eu connaissance de certaines mutilations d'arbres fruitiers et d'agrément, commises dans deux propriétés particulières. Ceux qui demandent avec tant d'apréhension à la justice pour tout ce qui leur déplaît, n'auraient-ils pas quelque influence pour faire respecter les propriétés de leurs concitoyens ? »

ANGERS. — La messe du Saint-Esprit demandée par les membres du barreau d'Angers a été célébrée avant-hier par M<sup>re</sup> Pessard, à onze heures, en l'église Notre-Dame. La plupart des avocats, en robe, sous la présidence de M<sup>re</sup> André Beucher, bâtonnier, ainsi que la plupart des avoués de première instance et d'appel y assistaient.

POITIERS. — La rentrée solennelle de la Cour et des tribunaux a eu lieu mercredi, à midi, dans la salle d'audience de la première chambre, avec le cérémonial accoutumé.

M. Péret, procureur général, a prononcé le discours d'usage. Il avait pris pour sujet : *l'extension de la compétence des juges de paix*.

Le matin, l'ordre des avocats a fait célébrer une messe du Saint-Esprit à l'église Notre-Dame.

Mardi, dans l'après-midi, le *Rapide* de 2 heures, en franchissant un passage à niveau situé entre Chasseneuil et Grand-Pont, près Poitiers, a heurté deux chevaux qui s'étaient engagés sur la voie ferrée. Ces animaux ont été retrouvés en lambeaux après le passage du train.

### LE SPORT EN INDRE-ET-LOIRE

Un cross-country a été couru avant-hier chez M<sup>me</sup> de Laville le Roux, au château de la Roche

## AVEU SUPRÊME

Bien que l'organe souple de M<sup>lle</sup> Nevers se pliat à merveille aux exigences de la musique italienne, ce qui frappait Norbert, dès les premières notes, ce fut beaucoup plus le sentiment religieux dont l'ardente expression vibrante dans sa voix que cette voix elle-même et le talent de la chanteuse. Il ressentait à l'écouter une émotion qui l'étonnait et l'irritait tout à la fois. N'avait-il pas entendu déjà chanter bien des fois cet *Ave Maria* ? Était-ce donc un effet de la poésie ambiante qui se dégageait de ce lieu, le murmure proche des flots sur la grève accompagnant en sourdine les accords discrets de l'harmonium et l'implorante mélodie qui montait avec la fumée de l'encens ? Cet attendrissement était ridicule. Bon à Sylvain, debout près de lui, immobile, comme en extase, de se laisser empoigner de la sorte par la voix de la jeune fille qu'il aimait : c'était son droit, à lui, presque son devoir. Mais Norbert n'ai-

le cœur d'hommes entonnait le *Tantum ergo*.

A la sortie de la chapelle, les deux amis se trouvèrent derrière M. de Tres-Villas qui venait de rejoindre les dames Lebrouffais.

— Eh bien ! marquis, interrogea la mère, que vous semble de la voix de cette petite ?

— Peuh !... Elle aurait besoin d'aller au Conservatoire.

Sylvain, qui avait entendu la réflexion, fit un mouvement comme pour s'élaner sur l'Espagnol. Norbert le retint. Alors le peintre, d'un ton gouailler, et de façon à ce que le marquis comprit bien à qui s'adressaient ses paroles :

— Tiens ! La voix de M<sup>lle</sup> Nevers n'est pas du goût de l'hidalgo ? Ça ne m'étonne point : *margaritas ante porcum* !

M. de Tres-Villas entendit à merveille : mais il fit le sourd et continua de caqueter, tout en gesticulant avec son monocle. Peut-être, aussi, avait-il oublié son latin.

### X

— Toutes mes félicitations, M. Lestranger. Vous avez un talent d'aquarelliste qu'envierait plus d'un peintre de profession.

C'était M<sup>lle</sup> Philomène qui complimentait ainsi Norbert qu'elle avait rencontré près de la source, occupé à croquer un coin de paysage.

Le glou-glou de l'eau dégoulinant dans le bassin de pierre mettait son chant clair et perlé, ses notes cristallines d'harmonica sur la basse profonde de la mer.

Sylvain était parti avec le docteur et sa fille, du côté du Cormier, pour pêcher des crevettes. M. Nevers espérait découvrir dans cette excursion certaines coquilles du pays qui manquaient à sa collection. Lestranger devait être de la partie, mais, au dernier moment, il avait prétexté une migraine, et, sitôt Sylvain sorti de l'hôtel, il avait gagné la source avec tout son attirail de peintre.

M<sup>lle</sup> Philomène, assise sur un pliant, son carlin sur les genoux, examinait d'un air condescendant le travail du jeune homme. Norbert lui plaisait : elle le comparait au marquis, et le résultat de cette comparaison n'était pas précisément favorable à ce dernier. De même pour Athénaïs et Madeleine, et jamais sa verve caustique, qui n'épargnait pourtant presque personne, ne s'était exercée aux dépens des hôtes ni des habitués de *Ker-Réséda*.

(près Monts). Le départ s'est fait à la sonnerie des cors autour d'un étang.

Les cavaliers, au nombre de quinze, ont franchi devant l'assistance une série de sérieux obstacles.

Les spectateurs ont pu, du plateau où s'élevait le château, suivre toutes les phases de cette intéressante course, qui s'est terminée bon train dans les prairies de l'Indre.

Figuraient à l'arrivée : MM. Poitou, J. Dawson, Grangez du Rouët, Armand Mame, Cesson-Lavan, de Callac, de Maussabré, Guynet, Brun, etc.

Le parcours avait été fort habilement tracé par M. de Mimorin.

A signaler deux chutes sans gravité au saut de la rivière. Le général Danloux, entouré des officiers supérieurs de la brigade, jugeait l'arrivée.

Nous avons remarqué dans les voitures : M. et M<sup>me</sup> J. de Laville le Roux, M<sup>me</sup> Massiet, M. et M<sup>me</sup> de Szilly, M. et M<sup>me</sup> Cornuau, M. et M<sup>me</sup> G. Mame, M. et M<sup>me</sup> de Casabianca, M<sup>me</sup> Courtet d'Arquinvilliers, M<sup>me</sup> de Montarby : MM. de Rigny, Paul Mame, Dauprat, Goury, du Roslan, de Bussy, etc.

Un lunch a été servi aux invités à la suite de cette belle fête sportive.

#### LES VENDANGES EN INDRE-ET-LOIRE

On écrit de Luyne-Fondettes, le 13 octobre, au *Moniteur vinicole* :

« On est en pleines vendanges dans notre Touraine. Vers le milieu de la semaine prochaine il ne restera plus guère à vendanger, car, comme la récolte est assez restreinte, on va vite.

» Dans nos contrées, on peut regarder la récolte comme à peu près nulle ; la gelée a fait beaucoup de mal, la quantité sera inférieure à l'année dernière, [et] la qualité à peu de chose près égale à la précédente pour les propriétaires dont les vignes sont situées sur les côtes bien exposées. Pour ceux qui se trouvent dans les fonds, la récolte est entièrement perdue.

» Les Joires, les Saint-Avertin dans les mêmes conditions. Quant à nos coteaux de blancs, les Saint-Georges, Montlouis et Vouvray, il n'y a absolument rien. »

NANTES. — S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, présidera, les 19, 20 et 21 de ce mois, dans la basilique de Nantes, les cérémonies qui y seront célébrées à l'occasion du seizième centenaire de saint Gratien et de saint Donatien, enfants de la cité nantaise, ville natale de S. Em. le cardinal Richard.

#### LE MAL DE MER

Un savant russe, M. Mitropolski, affirme que le mal de mer peut être efficacement combattu

si le passager consent à s'astreindre à respirer profondément et lentement, d'une façon régulière.

Si ce remède n'empêche pas radicalement le malaise, il ne peut toujours pas faire de mal.

## FAITS DIVERS

### UNE PÊCHE EXTRAORDINAIRE

On télégraphie de Marseille, 17 octobre :

« Une étrange capture a été faite hier au hameau du Brusq, près Saint-Nazaire (Var). Le pêcheur Roux retirait ses filets, lorsqu'il sentit une vive résistance.

» Ne pouvant venir à bout de triompher de cette résistance, il appela à son aide. On dut du rivage atteler un cheval à la corde des filets pour les amener à terre.

» Grande fut la surprise des pêcheurs, quand ils virent dans les mailles un énorme cétacé de la famille des requins.

» L'animal pesait plus de 1,500 kilos.

» On se mit aussitôt à le dépêcher, et l'étonnement fut plus vif encore quand on découvrit d'abord les membres inférieurs d'un corps humain, puis les diverses parties du corps entier dans un état avancé de décomposition. D'après quelques débris de vêtements qui ont été retrouvés, on suppose que c'est le corps d'un marin du torpilleur 51.

» Le juge de paix de La Seyne, accompagné d'un médecin, se sont rendus au Brusq afin de procéder aux constatations légales sur le malheureux dévoré.

» Détail curieux jusqu'au scandale : la chair du monstre marin a été vendue, au détail, à la halle aux poissons de Toulon. »

#### CONSTATATION GASTRONOMIQUE

Ce qu'un faible estomac consomme pendant une existence moyenne :

S'il faut en croire un calculateur infatigable, un homme arrivé à l'âge de soixante-dix ans a absorbé depuis sa naissance plus de vingt wagons de nourriture, un train entier.

En comptant seulement quatre tonnes par wagon, cela fait 80,000 kilos, ce qui donne, pour un total de 25,550 jours d'existence, une consommation moyenne d'environ 3 kilos 200 grammes par jour.

Cette consommation quotidienne, variable elle-même, est estimée à 2 kilos 1/2 pendant l'enfance et la vieillesse, et à 3 kilos 1/2 ou 4 kilos pendant l'âge mûr.

Ces chiffres ne semblent pas exagérés, car les statistiques médicales constatent que la nourriture quotidienne liquide et solide des soldats, des marins et des ouvriers dépasse, en moyenne, 4 kilos 1/2.

Et on ne parle pas ici des gens qui mon-

trient quelque appétit. Il n'est question que des faibles mangeurs.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 octobre 1889.

La Bourse de ce jour a offert peu d'intérêt. Il s'est traité peu d'affaires et les cours sont calmes. Le 3 0/0 ferme à 87.27 ; le 4 1/2 0/0 à 103.67.

Le Crédit Foncier est à 4,311. Les obligations foncières et communales n'ont pas encore revu les cours qu'elles méritent d'obtenir. Les acheteurs qui profitent des prix actuels font une excellente opération.

La Banque de Paris et des Pays-Bas clôture à 857.50.

Les actions de la Banque Nationale du Brésil sont demandées à 728.50, soit 273.30 net à verser.

La Société Générale cote 460. La Banque d'Escompte s'échange à 520 et le Crédit Lyonnais à 692.50. Très bonne tenue de la Société de Dépôts et Comptes courants à 602.50.

Le 28 octobre aura lieu une émission de 96,000 obligations des Chemins de fer du sud de l'Espagne au prix de 290 francs. Cette affaire se présente sous le patronage du Crédit Mobilier.

Le Panama fait 56.25.

L'Alpine a un bon courant de transactions à 197.50.

Le Crédit Provincial s'échange de 67.50 à 70. C'est demain, dit-on, que le tribunal doit se prononcer sur l'homologation du Concordat.

L'obligation des Chemins de fer de Santa-Fé reste tenue à 395.50.

On cote l'obligation des Chemins Economiques à 387.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'Etat, place de la Bourse, reçoit des fonds ou des titres pour être employés en reports, arbitrages ou opérations de Bourse. Le paiement des bénéfices est mensuel. Les versements sont permanents. L'avis de retrait des fonds ou des titres déposés doit être donné un mois à l'avance.

## Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 21 octobre 1889

### Un Lycée de jeunes filles

Vaudeville-opérette en 4 actes, paroles de M. Bisson, musique de Gregh.

DISTRIBUTION. — Cavencadas, MM. Letellier ; Bobignac, Allain ; Raoul, Gréteaux ; Simplice, Roussel ; Gateclou, Garnier ; Flampin, Guéraud ; Le vieux gardien, Nénot ; Victor, Delestang ; Un greffier, Eugène ; Un canotier, Casabon ; Polymnie, M<sup>me</sup> Ravis ; Suzette, Bearn ; Valentine, Bessy ; Tambourine, J. Marry ; Hélène, Leschenet ; Raquette, Julia ; Titine, Cazaux ; Une canotière, Gagein ; Une sous-maitresse, Maurice ; Une invitée, Joly.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/2.

4 ans !!!

Cresseneuil (Puy-de-Dôme), le 26 mai 1889. — Depuis 4 ans ma femme souffrait d'une *névralgie* à la tête, *une seule boîte* de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 l'a guérie complètement. (Sig. lég.) PLANG LEPIN.

## Coffres-Forts Haffner aîné

La maison Haffner aîné, de Paris, vient d'obtenir une *Médaille d'or* à l'Exposition universelle de Paris 1889, pour l'excellence de ses coffres-forts, la perfection et le soin apportés dans leur fabrication.

Dépôt à Saumur, chez M. Godet, place du Marché-Noir, 4.

## MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

M. EUGÈNE BEST, administrateur délégué.

Le *Magasin pittoresque* contient dans son numéro du 15 octobre :

TEXTE. — La cathédrale d'Albi, M. Victorien Maubry. — Le Téléphone, M. C. Colin. — Carreaux émaillés bourguignons, M. Henri Chabeuf. — Le secret de tante Céleste, nouvelle (suite et fin), M<sup>me</sup> Marie Grand. — Chemin de fer glissant, M. Ch. Talansier. — Abaissement du prix des objets de luxe. — L'Exposition universelle (suite), M. Jean Guérin. — Le chauffage des cidres. — Les Casinos d'officiers en Allemagne, M. X... — Les hirondelles de guerre, M. C. D.

LECTURES DE FAMILLE, grand in-8° illustré, édition soignée, recommandé comme livre de prix.

## GRANDE ENTREPRISE

### VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-ROUCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix : 5 francs.

S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les **ENGRAIS** nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées : 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au **PONT-FOUCHARD**.

M. DUBOIS-ROUCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une **Médaille d'or**, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. DUBOIS-ROUCE se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

## ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

Camembert double crème . . . 60 cent.  
Gruyère bonne qualité, le 1/2 kil. 90  
— d'Emmenthal, » 4 fr. 20  
Hollande croute rouge, » 4 20  
Port-Salut, » 4 50

Tous ces fromages se recommandent par leur qualité extra.

BAISSE DE PRIX

Sucre : 1 fr. 10 le kilo

## LE VIN AROUD

au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>en</sup>, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>en</sup>.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Oui, monsieur Lestrangle, vous pouvez en croire une vieille fille qui s'y connaît un peu, car j'ai cultivé, moi aussi, l'aquarelle dans mon jeune temps, hé ! hé ! hé ! et même avec un certain succès, je l'avoue sans fausse modestie. Eh bien ! vous avez un réel, mais, là, un réel talent.

— Oh ! mademoiselle, vous me flattez vraiment beaucoup... Je ne suis qu'un simple amateur...

— Ta, ta, ta, un amateur qui en remontre-rait à bien des maîtres... Vous peignez aussi à l'huile, n'est-ce pas ?

— Un peu, mademoiselle. Mais si vous voulez voir de jolis tableaux, des paysages enlevés, léchés, pas trop cependant, juste ce qu'il faut pour exceller dans ce genre difficile, adressez-vous à mon ami Dardand. En voilà, un véritable artiste !...

— Bon, je sais que M. Dardand n'est pas un maladroit, mais je n'ignore pas également que vous êtes très modeste, et que vous vous oubliez avec une générosité sans égale lorsqu'il s'agit de faire valoir votre ami et de mettre en relief ses qualités...

Une fois partie, rien n'était plus difficile à arrêter que la langue de M<sup>lle</sup> Philomène. De

fil en aiguille, la vieille fille en vint à parler des dames Lebrouffais, et, après avoir fait solennellement promettre à Norbert de ne pas ébruiter ce qu'elle allait lui raconter, elle lui rapporta fidèlement l'intéressante conversation surprise, par hasard, dans la grotte de l'Enfer.

Hein ! c'en était, une révélation ! Et comme elle serait bien vengée des dédains de ces orgueilleuses créatures, le jour où l'aventurier Cabriac, le faussaire, disparaîtrait avec la dot ! Quelle revanche pour la vieille demoiselle tant méprisée ! « Elles ne l'auront pas volé, ces pécores, n'est-il pas vrai, mon bichon ? (ce disant, M<sup>lle</sup> Philomène caressait Vizir et le bourrait de morceaux de sucre.) Non, certes, elles ne l'auront pas volé, et ce sera bien fait ! »

Norbert avait précipitamment fermé son carton et sa boîte de couleurs. Lui, si poli d'ordinaire, interrompit sans façon, au beau milieu d'une phrase, son interlocutrice :

— Est-ce bien sérieux tout ce que vous me racontez là, Mademoiselle ?

— Comment ? si c'est sérieux ! Mais, je le crois certes bien...

— Et le mariage doit être célébré ?..

— Dans un mois, si je ne me trompe. Il y a environ quinze jours que j'ai entendu la conversation que je viens de vous rapporter.

Norbert s'était levé. Il était très pâle.

Il dit d'un ton ferme :

— Ce mariage ne se fera pas.

M<sup>lle</sup> Philomène fut si surprise au premier abord qu'elle ne trouva rien à répondre. Elle eut seulement un mouvement brusque qui réveilla en sursaut Vizir, plongé dans une douce somnolence. Le carlin favori poussa un cri plaintif.

Enfin la vieille fille, avec effort :

— Ce mariage ne se fera pas, dites-vous, Monsieur Lestrangle ?... Et ! qui donc l'empêchera ?

— Vous !

— Moi ?.. Ah ! par exemple, je ne comprends plus.

Il y eut ici un second silence que Norbert crut devoir rompre :

— J'ai dit, Mademoiselle, que ce mariage ne se ferait pas, et je m'explique. Jamais un homme d'honneur ne laissera s'accomplir une telle infamie, lorsqu'il est en son pouvoir de l'empêcher... Oh ! ne hochez pas la tête, Mademoiselle... Ne cherchez pas à vous faire

passer pour plus vindicative que vous n'êtes. Les dames Lebrouffais, que je ne connais que de vue et auxquelles je n'ai jamais adressé la parole, peuvent avoir eu des torts à votre égard... oui, je l'admets, des torts très graves, même... Mais, franchement, est-ce un motif suffisant pour laisser une jeune fille que vous détestez conclure un mariage qui sera pour elle un véritable malheur, pour sa mère et sa sœur un opprobre, un déshonneur ? Eh ! quoi ! la honte et le désespoir vont entrer dans cette famille, vous savez à quelle heure et par quelle porte, et vous ne leur barreriez pas le passage ? Non, vous ne ferez pas cela. Il n'y a pas de rancune qui tienne en pareille occurrence. De misérables froissements de vanité ne sauraient légitimer une si odieuse vengeance. Vous avez, Mademoiselle, le cœur trop haut placé pour vous abaisser à jouer ce rôle. Malgré tous ses ridicules, Mademoiselle Lebrouffais est une jeune fille honnête. Vous ne permettrez pas qu'elle devienne la victime d'un misérable !

(A suivre.)

MAXIME JUILLET.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAU-REPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevrault (Maine-et-Loire).

## VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le DIMANCHE 10 NOVEMBRE 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevrault (Maine-et-Loire).

### D'UNE MAISON

Sise au lieu appelé l'Île-de-Montravers, quartier des Roches, commune de Fontevrault (Maine-et-Loire).

Revenu évalué : 500 fr.

Mise à prix, cinq mille francs, ci..... 5,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevrault, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire, ANDRÉ POPIN.

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

### A AFFERMER

PAR BAIL

Aux enchères publiques

En une salle de la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, le Dimanche 20 octobre 1889, à 1 heure, par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE,

### LA FERME

#### DU POITRINEAU

Sise à Saint-Hilaire-Saint-Florent, et appartenant à cette commune.

Contenance totale : 7 hectares 35 ares 53 centiares.

Entrée en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1890

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour les conditions, à M. DE LAVALETTE, maire, et à M<sup>e</sup> LELIÈVRE. (801)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A l'amiable

UN PRÉ, situé dans la prairie du Godet, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, nommé le Pré-Piron, contenant environ cinquante-cinq ares y compris une douve, joignant d'un côté le fossé Chauvriat, d'autre côté la prairie du Godet et M. Bouvet, d'un bout le Thouet, et d'autre bout M. Avenier et autres.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (705)

### A LOUER

Pour la fin octobre 1889,

### JOLIS APPARTEMENTS

Et Chambres meublées

Situés 4, rue Dupetit-Thouars.

S'adresser rue Saint-Lazare, 16.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

à l'amiable

#### Une jolie petite propriété

Située au Clos-Violette, commune de Saumur,

Avec maison, cave, pressoir, vigne et jardin, le tout clos de murs, d'une superficie d'environ 30 ares, joignant d'un côté M. Galbrun, d'autre côté la nouvelle route de Fontevrault, et d'un bout M. Boret.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (706)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### LE CLOS

DU

#### Bois - Brard

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près le Pont-Fouchard,

COMPLANTÉ EN VIGNES,

Comprenant : maisons d'habitation et de jardinier, avec antichambre, salon, salle à manger, 10 chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, greniers, cuisine, office, lingerie, buanderie, cave, cuve à vendange, remise, écurie, hangar, près et terrains propres à bâtir, en façade sur la levée de Saint-Florent.

S'adresser audit M<sup>e</sup> GAUTIER et sur les lieux. (702)

### A Louer présentement

EN TOTALITÉ OU PARTIE

#### MAISON

Fraîchement réparée

Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.

S'adresser à côté, au no 29.

### MAISON A LOUER

Place du Port-Saint-Nicolas

S'adresser à M. CORNILLEAU aîné, place du Port-Saint-Nicolas.

Étude de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevrault, successeur de M<sup>e</sup> ROULLEAU.

## VENTE DE MEUBLES

Matériel et Marchandises

Le Dimanche 20 Octobre 1889, à 9 heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu,

En une maison située aux Roches, commune de Fontevrault, dépendant de la communauté PLUMEREAU-CHEVALIER, par le ministère de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevrault,

De divers objets mobiliers, matériel et marchandises dépendant de la communauté de biens d'entre M. et M<sup>me</sup> PLUMEREAU, et consistant en marchandises de rouennerie, mercerie et épicerie, comprenant plusieurs pièces de drap, velours, cotonnade, toile, coutils, flanelle, laine et tout le matériel servant à l'exploitation de ces différents commerces, consistant en : comptoirs, balances avec série de poids, vitrine, étagères, une bascule, sacs vides en toiles et divers autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES

Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

### A. PRADEAU

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, 27, rue de la Tonnelles.

Fabrique de Chapeaux, Casquettes

### ROUSSEAU

50, rue Saint-Jean, Saumur

GROS, DÉTAIL (PRIX FIXE)

GRAND ASSORTIMENT DE CHAPELLERIE

Fourrures

Pour Dames, Bébés et Hommes

Fantaisie haute nouveauté Des Maisons ALEXANDRE. Feutre LAVILLE CASQUETTES ASSORTIES

Chapeau préte, Toque grecque et Bonnet velours

LE TOUT A PRIX RÉDUIT

Nota. — Seule maison fabricant. Tous chapeaux mesure sont livrés sous 24 heures.

## SUCRE POUR VENDANGES

à 68 francs les 100 kilos

Par quantité d'au moins 500 kilos, 65 fr. Sauf variation

ENTREPOSITAIRE : A. COURTET, SAUMUR  
Se charge également de donner tous les renseignements.

## ÉPICERIE PARISIENNE

### IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38 SAUMUR

#### PRIX DES BOUGIES

Le Soleil . . . . .	70 cent. le paquet	Perle luxe . . . . .	1 fr. le paquet
La Brésilienne . . . . .	80 — — —	Nabienne triple pression	1 10 —
La Perle (à trous) . . . . .	90 — — —	L'Étoile . . . . .	1 20 —

Par sortie de 5 kilos, remise des droits d'octroi.

Chandelles de Paris, le paquet : 4 fr. 90.

Huile de colza double épuration, 1/2 kilo : 40 centimes.

## LEON FRESCO

### CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

### Prix Modérés

Ancienne Maison GOUPIL et C<sup>e</sup>

BOUSSOD, VALADON et C<sup>e</sup>, imprimeurs-éditeurs, rue Chaptal, 9, à Paris

ÉDITION POPULAIRE

## L'ARMÉE FRANÇAISE

TYPES et UNIFORMES par ÉDOUARD DETAILLE

TEXTE par JULES RICHARD.

L'édition de luxe de l'Armée Française s'adressait à un personnel restreint d'amateurs et de dilettanti. Les fac-similés obtenus par la photogravure et tirés tous à la main donnaient à ce livre unique un attrait infini, mais en rendaient le prix inabordable à un grand nombre. Aujourd'hui, les éditeurs sont parvenus, grâce aux procédés dont ils disposent, à établir une édition nouvelle de l'Armée Française qui, tout en conservant exactement la même composition que l'édition de luxe, tout en reproduisant les mêmes dessins et les mêmes aquarelles, sera à la portée de toutes les bourses. Il est inutile de faire l'éloge de ce livre à l'exécution duquel notre grand peintre militaire a consacré plus de quatre années de sa vie et dont le texte a été rédigé par un écrivain, M. Jules Richard, dont la compétence n'est plus à louer. Dans cet ouvrage, véritable monument patriotique élevé à la gloire de nos soldats depuis 1789 jusqu'en 1889, Edouard Detaille a su passer en revue toute l'histoire militaire de ce siècle et rendre à tous, en même temps que leurs physionomies particulières, leurs cadres familiaux, ceux où se sont déroulées depuis cent ans les scènes les plus grandioses de la vie nationale.

#### Mode de publication de l'édition populaire

Cette édition est publiée en SEIZE fascicules, qui paraissent le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois à partir du 15 septembre 1889.

Chaque fascicule, contenu dans une couverture IMPRIMÉE EN COULEURS, comprendra : 1<sup>o</sup> Seize pages de texte contenant environ vingt reproductions de dessins en noir ; 2<sup>o</sup> Quatre phototypo-gravures en COULEURS hors pages.

PRIX DE LA LIVRAISON : 40 francs.

Les souscripteurs à l'ouvrage complet recevront gratuitement la 16<sup>e</sup> livraison. Adresser dès à présent les souscriptions, qui seront servies dans l'ordre des demandes, à MM. Boussod, Valadon et C<sup>e</sup>, 9, rue Chaptal, à Paris.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 OCTOBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0 . . . . .	87 15	Banque de France . . . . .	4180 —	Orléans . . . . .	368 —	Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	520 —
3 0/0 amortissable . . . . .	90 75	Banque d'Escompte . . . . .	522 50	Ouest . . . . .	457 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500.	350 25
4 1/2 1883 . . . . .	105 60	Comptoir national d'Escompte . . . . .	675 —	Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	470 —	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	47 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier . . . . .	1307 50	Transatlantique . . . . .	602 50	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série . . . . .	47 50
Oblig. 1855-60 3 0/0 . . . . .	527 —	Crédit Industriel et Commercial . . . . .	585 —	Canal de Panama . . . . .	57 50	— obligations à lots . . . . .	115 —
— 1865 4 0/0 . . . . .	522 —	Crédit Lyonnais . . . . .	717 50	— Suez . . . . .	2325 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500 . . . . .	595 —
— 1869 3 0/0 . . . . .	408 —	Crédit Mobilier . . . . .	448 50	VALEURS ÉTRANGÈRES		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0 . . . . .	401 —	Dépôts et Comptes courants . . . . .	600 —	Autrichien 4 0/0 or . . . . .	93 —	Emprunt russe 1862 5 0/0 . . . . .	105 95
— 1875 4 0/0 . . . . .	517 —	Société Générale . . . . .	460 —	Dettes d'Égypte 6 0/0 . . . . .	469 —	— 1889 4 0/0 . . . . .	94 35
— 1876 4 0/0 . . . . .	518 75	Est . . . . .	827 50	Extérieur 4 0/0 . . . . .	75 75	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série . . . . .	91 65
— 1886 3 0/0 . . . . .	383 75	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	1375 —	Italie 5 0/0 . . . . .	93 65	— 2 <sup>e</sup> . . . . .	—
Bons de liquidation . . . . .	534 —	Midi . . . . .	4187 50	Portugal 4 1/2 1888 . . . . .	499 75	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500.	470 —